

EMPLOYEUR												SALARIE											
Nom et Prénom: Adresse: Code Postal: Ville:												Nom et Prénom: Adresse: Code Postal: Ville: Emploi occupé:											
N° d'immatriculation à l'URSSAF ou PAJEMPLOI												N° de sécurité sociale											

Convention Collective Nationale des assistants maternels du particulier employeur - Code NAF 8891A

Jours	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
Frais journaliers																															

BASE DE MENSUALISATION												Enseignant											
Mensualisation pour un accueil de						jours par semaine						soit						jours par mois					
pour un accueil de						heures par jour						soit						heures par mois					

SALAIRE BRUT																				
Nombre d'heures d'accueil par mois						X	base horaire brute						€	=	€					
Heures Compl. non contractuelles						X	base de						€	=	€					
Heures Suppl à 25,00 %						X	base de						€	=	€					
Heures Suppl à 50,00 %						X	base de						€	=	€					
Congés Payés:						X	base de						€	=	€					
												SALAIRE BRUT MENSUEL	=	€						

CALCUL DES COTISATIONS SOCIALES																			
Base 100% du salaire brut mensuel Base 98,25	Part Employeur						Part Salariale												
	MALADIE		€	Taux (%)	Montant	6,90%		€											
	VIEILLESSE Plafonnée		€	8,55%	=	0,40%		€											
	VIEILLESSE Déplafonnée		€	1,90%	=	3,10%		€											
	Retraite compl. IRCEM		€	4,65%	=	0,80%		€											
	A. G. F. F.		€	1,20%	=	1,15%		€											
	Assurance Chômage		€	4,05%	=	2,90%		€											
	Prévoyance		€	1,42%	=	6,80%		€											
	Allocations Familiales		€	5,25%	=														
	Formation professionnelle		€	0,35%	=														
	Accident du travail		€	1,00%	=														
	CSA		€	0,30%	=														
	FNAL		€	0,10%	=														
	Cont. Org. Syndicales		€	0,016%	=														
	CSG-CRDS non déductible		€																
CSG déductible		€																	
MONTANT TOTAL DES COTISATIONS RETENUES												€		€					

Congés acquis:						SALAIRE A VERSER						SALAIRE NET MENSUEL = €									
Congés Pris:												Frais journaliers (indem. de nourriture et d'entretien)									
Reste:												jours	X	€	=	€					
						jours	X	€	=	€											
						jours	X	€	=	€											
						jours	X	€	=	€											
												NET MENSUEL A PAYER = €									

Date:

Signature de l'employeur :

Revenu net imposable du mois:	€
Net mensuel à payer + Acomptes dans le mois + (CSG-CRDS non déductible)	

Indemnité de licenciement	€
---------------------------	---